

N° 2023-09-25/05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Objet: REVISION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS VACATAIRES ASSURANT L'ENCADREMENT

DE LA NAVETTE SCOLAIRE

Rapporteur: Monsieur le Maire

DATE DE LA
CONVOCATION

L'an deux mille vingt-trois,

Le 25 septembre à vingt heures,

19-09-2023

Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, présidence sous la de château BUC,

Monsieur Stéphane GRASSET, Maire

DATE D'AFFICHAGE

Présents :

19-09-2023

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Frédérique SARRAU, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, M. Frank MARQUET, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Excusés représentés :

EN EXERCICE: 29

Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur

Bernard MILLION-ROUSSEAU

Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS

PRESENTS: 27

VOTANTS: 29

Absents:

DATE DE LA **PUBLICATION**

27-09-2023

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

> Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20230927-2023-09-25-05-DE Date de télétransmission : 28/09/2023

Date de réception préfecture : 28/09/2023

2023-09-25/05 REVISION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS VACATAIRES ASSURANT L'ENCADREMENT DE LA NAVETTE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2016-11/11 du 22 novembre 2016 fixant la rémunération horaire des vacataires encadrant la navette scolaire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les rémunérations des personnels,

Considérant les difficultés de recrutement d'agent pouvant accomplir cette mission, en raison de sa spécificité horaire et des contraintes qui y sont liées,

Considérant la nécessité de maintenir ce service navette scolaire à la population,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

FIXE la rémunération horaire des agents vacataires assurant la navette scolaire à 25€ brut à compter du 1 er octobre 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2023 et suivants,

AUTORISE le Maire à signer les pièces administratives et comptables afférentes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 28/09/2023

Rendu exécutoire le : 28/09/2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

PVELTILE

Buc, le 27 septembre 2023

Le Maire Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20230927-2023-09-25-05-DE Date de télétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023

Acte à classer

2023-09-25-05

1

2

3

4

5

6

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-09-28T08-32-21.01 (MI247787192)

Identifiant unique de l'acte :

078-217801174-20230927-2023-09-25-05-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Révision taux horaire des agents assurant I encadrem

de la navette scolaire

Date de décision : 27/09/2023

Signature Electronique

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte: 2023-09

2023-09-25-05 Revision taux horaire

agents navette scolaire.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé Transmis Accusé de réception Date 27/09/23 à 16:33 Date 27/09/23 à 16:33 Date 28/09/23 à 08:32 Date 28/09/23 à 08:32 Date 28/09/23 à 08:42 Par BORDIER Frederic
Par BORDIER Frederic
Par GRASSET Stéphane

Multicanal: Non

Par **GRASSET Stéphane**

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr

Envoyé: jeudi 28 septembre 2023 08:43

À: dgs-fast

Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-05

":. Notification FAST:

Notification FAST:

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-05, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230927-2023-09-25-05-DE.

Informations sur l'acte Numero : 2023-09-25-05

Objet : Révision taux horaire des agents assurant I encadrement de la navette scolaire

Date de décision : 27/09/2023 Date de transmission : 28/09/2023 Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel https://www.efast.fr